

Si vous avez prévu de passer vos vacances dans un pays de l'Union Européenne, pensez à vérifier si votre carte d'identité est toujours en cours de validité

Si votre Carte Nationale d'Identité est périmée, n'attendez pas la dernière minute pour la renouveler, le délai de fabrication est de 4 à 5 semaines (selon les périodes).



Le secrétariat de Mairie est à votre disposition pour vous fournir les renseignements nécessaires à son renouvellement.

MANIFESTATIONS

Cérémonie du 8 mai

- ♦ Cérémonie au monument aux morts à 18h suivie d'une rencontre autour d'un apéritif à la Mairie
- ♦ Cérémonie à la Combe Freteuille à 21h avec la participation de l'harmonie municipale et le groupe de chant de l'ESAT de Vesoul

Championnat de France de Motocross Junior et Minivert Trophée KTM – Course Nationale Open



16 et 17 mai 2015
5 € le samedi – 12 € le week-end ou le dimanche
Gratuit jusqu'à 14 ans
www.motoclubhautsaonois-vesoul.fr

Concert gratuit le 30 mai 2015 (Parc du château)

⇒ Informations sur le flyer ci-joint

Dimanche 31 mai 2015 – Vide-greniers

(Parc du Centre Educatif Marcel Rozard)

Organisé par l'association « Autres Mondes, Autres Regards » dont l'objectif est de financer un projet humanitaire au Sénégal auquel participeront les jeunes du Centre Educatif
Restauration et animations sur place

Bulletins d'inscription disponibles en Mairie ou sur le site internet www.frotey-les-vesoul.fr rubrique « actualités ».



Union Sportive

Pour la 4^{ème} année consécutive, l'US Frotey organise son grand tournoi U11/U13 au stade municipal.

- ♦ Samedi 27 juin : Tournoi U11 de 9h à 18h avec remise en jeu du challenge Julien ROBERT.
- ♦ Dimanche 28 juin : Tournoi U13 de 9h à 18h avec remise en jeu du challenge TRUPCEVIC.

28 équipes sont attendues sur ces deux jours. Nos amis de GERLINGEN seront à nouveau présents cette année. Ce tournoi étant désormais devenu populaire il se pourrait que les inscriptions nous réservent de bonnes surprises. Qui viendra verra !!!

Des attractions, une buvette ainsi qu'une restauration rapide seront tenues par nos bénévoles tout au long de ces journées.

En espérant vous compter nombreux pour ce moment très important pour notre association, recevez chers frotéennes et frotéens, mes salutations sportives

Le Président,
Laurent GARNIER

ÉTAT CIVIL

Naissance : Cappucine, Chantal, Roselyne VILLATTE, née le 2 mars 2015 à VESOUL

Parrainage civil : Alicia POITTEVIN, le 25 avril 2015

Mariage : Dominique, Léon, Paul POITTEVIN & Roselyne DEICHELBOHRER, mariés le 25 avril 2015

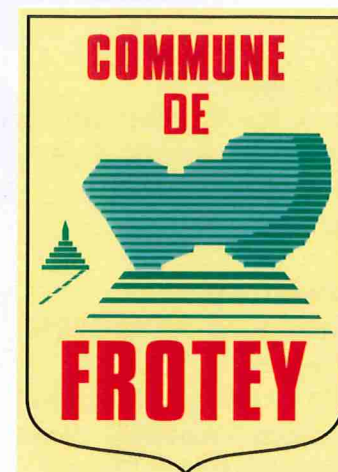
Décès : Jacqueline, Monique VINEZ épouse MIGNOT, décédée le 27 janvier 2015

Ouverture du Secrétariat de Mairie :

Du Lundi au Vendredi de 9^h à 12^h et de 14^h à 18^h

☎ 03 84 75 07 45 / ☎ 03 84 75 07 40

✉ frotey-les-vesoul@vesoul.fr / Site internet www.frotey-les-vesoul.fr



LES NOUVELLES COMMUNALES

ÉCHOS DU CONSEIL

SOMMAIRE

échos du conseil

vie locale

infos pratiques

manifestations

état civil

Séance du 30 janvier 2015

Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs EAU et COMMUNE 2015

En l'absence d'adoption du budget avant le 31 mars 2015, le Maire est autorisé à engager, liquider, et mandater des dépenses d'investissement en EAU pour un montant de 6 806.70 €uros et pour la COMMUNE d'un montant de 2 226.82 €uros.

Renforcement d'une conduite – Impasse Bel Air

Monsieur le Maire présente l'avant-projet sommaire du renforcement d'une conduite d'eau Impasse Bel Air. Le conseil municipal décide de solliciter une demande d'aide financière auprès du Conseil Général et de s'engager à ne commencer les travaux qu'après accord de subvention.

Adhésion au service de Médecine préventive du CDG 70

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec le CDG 70 la convention modifiant les tarifs du service de médecine préventive et décide d'adhérer à ce dispositif.

Convention avec le SYTEVOM pour la mise à disposition d'un broyeur et de son local de stockage

Le SYTEVOM propose de mettre à disposition de la Commune un broyeur pour favoriser le recyclage des déchets végétaux et réduire l'usage des pesticides.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec le SYTEVOM pour définir les conditions de mise à disposition et d'utilisation du broyeur.

Détermination des ratios d'avancement de grade

Le Conseil Municipal décide de fixer le taux d'avancement à 100% pour tous les cadres d'emploi de la collectivité.

Séance du 30 janvier 2015 (suite)

Rétrocession d'une concession

Le Maire donne lecture de deux demandes de rétrocession d'une concession à la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise la rétrocession et charge le Maire d'effectuer les régularisations administratives

Entretien des aménagements de sécurité route de Colombe

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec le Conseil Général de Haute-Saône pour l'entretien d'un plateau surélevé situé sur la route de Colombe à Frotey-lès-Vesoul.

Séance du 27 mars 2015

Approbation des comptes de gestion 2014 Commune, Eau

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion 2014 dressés par le receveur municipal.

Vote des comptes administratifs 2014 Commune, Eau

Les comptes administratifs 2014

- Eau

↳ en investissement : excédent de clôture de 23 587,39 €

↳ en exploitation : excédent de clôture de 15 757,21 €

ÉCHOS DU CONSEIL (suite)

- Communal
- ↳ en investissement : déficit de clôture de 45 251,23 €
- ↳ en exploitation : excédent de clôture de 330 325,63 €

Vote des taux pour les trois taxes communales

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les impôts locaux, les trois taxes sont donc inchangées pour 2015.

- Taxe d'habitation: 6,62 %
- Taxe foncier bâti: 18,85 %
- Taxe foncier non bâti : 29,98 %

Le produit attendu est de 440 577 €

Vote des budgets primitifs 2015 Commune, Eau

- Eau
 - ↳ en exploitation, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 194 893 €
 - ↳ en investissement, les recettes s'élèvent à 59 970 € et les dépenses à 59 857 €
- Investissements prévus : changement conduite d'eau Impasse Bel Air.

- Communal
- ↳ en fonctionnement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 1 033 458 €
- ↳ en investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 397 728 €

Les commissions des finances et des travaux ont retenu les principaux investissements suivants :

- ♦ Voirie : Aménagement de la rue Marcel Rozard
- ♦ Optimisation des installations d'éclairage public
- ♦ Micro-crèche : Extension du bâtiment en raison du passage en mode PSU
- ♦ Groupe scolaire : remplacement de la chaudière et achat d'un vidéoprojecteur interactif.

Les subventions attribuées aux associations s'élèvent à 4 093 €.

Subvention au budget CCAS

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 3 500 € au bénéfice du Centre Communal d'Aide Sociale.

SIED 70 : installation pour éclairage public

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de réaliser des travaux d'optimisation de l'éclairage public sur l'intégralité du territoire communal afin de réaliser des économies d'électricité.

La maîtrise d'œuvre sera confiée au SIED 70.

Aménagement de la RN19 : promesse de vente

Après avoir étudié la proposition émise par la DREAL 70 concernant l'achat de terrains situés dans le projet d'aménagement de la RN19 en 2X2 voies pour une superficie de 14 936 m², le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de vendre l'ensemble de ces terrains au prix global de 4 861.67 euros.

Micro-crèche : Modification modalités de fonctionnement et financement suite au passage en PSU

• Règlement de fonctionnement de la Micro-crèche

Le Conseil Municipal approuve le nouveau règlement de fonctionnement de la micro-crèche modifié par l'A.D.M.R. en fonction du passage au mode PSU.

• Avenant n°1 à la convention DSP pour l'exploitation de la Micro-crèche

En raison du passage en mode PSU, le Conseil Municipal approuve les nouvelles modalités de financement prévues dans l'avenant n°1 de la convention DSP pour l'exploitation de la Micro-crèche.

• Contrat Enfance Jeunesse

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la conclusion d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Saône pour la structure micro-crèche.

Ecole élémentaire Quincey : demande aide financière

L'école élémentaire de Quincey demande une subvention pour une classe de mer. 3 enfants de Froley-lès-Vesoul sont concernés. Le Conseil Municipal décide de verser une aide à hauteur de 23 € par enfant.

VIE LOCALE

Ecoles : rentrée septembre 2015

Les inscriptions sont reçues en Mairie sur présentation :

- du livret de famille
- du carnet de santé de l'enfant

Un certificat d'inscription sera délivré.

Maternelle – âge d'admission

- ♦ Enfants nés en 2010, 2011 et 2012

Les parents seront reçus par la directrice les jours suivants :

Lundi 11 mai et mardi 12 mai, de 11h30 à 12h et de 16h30 à 17h et le vendredi 15 mai, de 11h30 à 12h

- ♦ Enfants nés en 2013

Ils seront inscrits sur une liste d'attente jusqu'à la connaissance des effectifs définitifs.

Les enfants ne seront admis en classe que s'ils sont propres.

Elémentaire

Chaque jour après la classe (se munir des mêmes documents).

Vivre à Froley



L'assemblée générale de Vivre à Froley s'est tenue le 29 mars dans les locaux de l'aérodrome du Sabot.

Elle était toutefois représentée à la réunion de concertation qui réunissait les associations à la Mairie le 3 avril 2015.

Créée en janvier 2000, elle se voit contrainte après plusieurs appels aux habitants de suspendre une année pour le moins les animations mises régulièrement en œuvre au village avec succès, par insuffisance de bénévoles actifs ; ce qu'elle regrette.

Ceci est encore un appel aux bonnes volontés !

Le Président, Jean-Marie ADAM

☎ 06 38 61 98 06 - jeanmarieadam@wanadoo.fr

VIE LOCALE (suite)

Réunion de quartier du Clos Martin



Répondant à l'invitation de la municipalité 35 habitants du Clos Martin étaient présents le 10 avril à la 1ère réunion de ce nouveau quartier.

Après une présentation du secteur, le maire et les adjoints apportèrent les réponses aux questions posées. Les échanges qui suivirent firent surtout apparaître les marques d'incivilité répétitives, entre autre indifférence des propriétaires de chiens à la propreté, vitesse excessive de quelques automobilistes...

D'autres observations sur la circulation feront l'objet de réalisation sur le terrain.

Cette réunion fut fructueuse et riche en échanges.

RN 19 et 57 – protections acoustiques

Le 16 avril les riverains des RN 19 et 57 étaient conviés à une réunion publique organisée par les services de l'Etat sur l'avancement du projet de protections acoustiques.

Hugues Dollat de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et Didier Chapuis de la Direction Départementale des Territoires firent tour à tour le point sur la

partie financière et technique de l'opération, d'un coût de 2,5 millions d'euros pour le mur anti-bruit de la RN 19 développant une longueur de 585 m, pour 3,5 à 4 m de hauteur construit en matériau absorbant ou en élément paysager.

Dans l'impossibilité d'édifier un système similaire sur la RN 57, le traitement des nuisances sonores supérieures à 68 dB le jour et 62 dB la nuit, s'effectuera pour chaque pavillon classé comme point noir par une protection en façade.

Les études commenceront dès le 2^{ème} semestre 2015, dans le meilleur des cas les travaux sont programmés pour 2018.



Réunie le 17 avril dernier, l'AG de la RN a été l'occasion de faire le point sur les travaux et études en cours.

L'association regroupe environ une quarantaine d'adhérents.



Eric Vicaire, Président et Hugues Pinston, Conservateur

INFOS PRATIQUES

Quand passer la tondeuse sans déranger ses voisins ?



De 9h à 12h et de 14h à 19h30 (du lundi au samedi)

De 10h à 12h (les dimanches et jours fériés)

Déchets verts – verre

Pour commander les bacs, des bons de commande sont à votre disposition en Mairie

Bac à déchets verts ⇒ 50 €

Bac pour le verre ⇒ 37 €

2 points d'apport volontaire sont à votre disposition (Sabot-Mairie)

Abandon d'ordures sur la voie publique

Un décret a été publié par le Ministère de la Justice aggravant l'amende encourue en cas d'abandon d'ordures sur la voie publique. Il transforme l'amende actuellement encourue pour l'abandon de détritus sur la voie publique, passible d'une contravention de 2^{ème} classe, soit 150 euros, en une amende relevant des contraventions de 3^{ème} classe soit 450 euros.



Sont visés les « ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique » précise le texte.

Décret 2015-337 du 25/03/2015

ErDF - coupure de courant

ErDF va réaliser des travaux sur le réseau électrique :

Judi 21 mai 2015, de 13h à 17h

Quartier concerné : RN 19 Chemin de Montcey, transformateur « Vendredi »